



Les Dernières Nouvelles du Terrier viennent de paraître ! Au menu : **les bilans** de l'enquête régionale pour les années 2009 et 2010, la description d'un **projet visant à estimer la population** de blaireaux dans la région alsacienne et enfin la présentation de **FauneAlsace**, une base de données naturalistes révolutionnaire.

1. Enquête régionale coordonnée par le GEPMA

1-1. Bilan de l'enquête : années 2009 et 2010

Rappel de la méthode

L'enquête régionale est basée sur le **recensement et le suivi à long terme de tous les complexes situés sur le territoire alsacien**.

Chaque naturaliste qui connaît un terrier remplit une fiche de **description** comprenant diverses informations : coordonnées géographiques, description du milieu (végétation, pente, type de sol...), historique du terrier (terrier connu depuis x années...), taille (nombre de gueules...). Une fois cette fiche remplie, il lui reste à effectuer le **contrôle du site**. Ce suivi consiste en un **voire deux passages par an**, au printemps et/ou à l'automne, périodes où l'activité est la plus importante. Lors de ces passages, l'observateur s'attache à noter l'ensemble des critères qui permettent de s'assurer de la **présence ou non** du blaireau (signe d'activité, présence de gouttières, de latrines, de poils, d'empreintes...).

Chaque complexe, référencé par un code spécifique, est classé par commune.



Gueule utilisée (à gauche) et gueule non utilisée (à droite)

Julie ROUX

Résultats de l'enquête

< Evolution du nombre de sites recensés

L'efficacité de l'enquête est avérée : chaque année, le nombre de complexes recensés s'accroît, alimentant ainsi la base de données.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Alsace	167	208	247	300	370	437	575	644
Bas-Rhin	118	120	138	172	216	246	315	375
Haut-Rhin	49	88	109	128	154	191	260	269

Comme le montre le tableau précédent, **575 sites** ont été recensés en Alsace en **2009** et **644** en **2010**.

En 2009, **89,39 %** des sites ont fait l'objet d'un suivi (soit 514 terriers) contre **73,29 %** en 2010 (472 terriers).

< Répartition des sites recensés dans la région

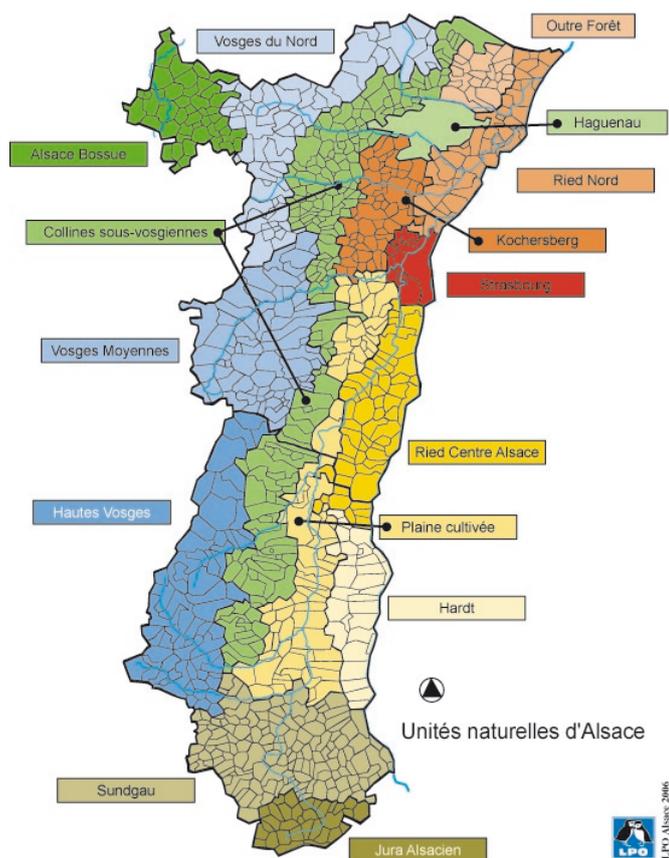
Qu'elles soient dues à d'importants efforts de prospection (comme cela a été le cas en Alsace Bossue par exemple, grâce à Roland Gissingner) ou à des rencontres au hasard d'une balade, de nouvelles découvertes de terriers sont faites dans la plupart des entités géographiques (cf carte page 2).

Le tableau ci-après illustre la répartition des complexes en fonction des différentes entités géographiques d'Alsace.



Le taux d'occupation est le nombre de **gueules utilisées** (= gueules actives) par les blaireaux au sein d'un terrier.

Rappel : 514 sites suivis en 2009 / 472 sites suivis en 2010.



Nb gueules actives	Nb de sites - 2009	% de sites - 2009	Nb de sites - 2010	% de sites - 2010
0	83	16,15	85	18,01
1 à 3	171	33,27	155	32,84
4 à 9	131	25,49	128	27,12
10 à 19	46	8,95	40	8,47
20 à 29	5	0,97	13	2,76
+ de 30	2	0,39	2	0,42
Non renseigné	76	14,79	49	10,38

D'après les résultats obtenus, on constate que, sur un complexe, les blaireaux utilisent principalement entre **1 et 9 gueules**. Les immenses terriers, où plus de 20 gueules sont pratiquées, restent rares en Alsace.

Il est à noter que, pour plus de 10% du suivi, le nombre de bouches utilisées n'est pas renseigné. Or, nous rappelons qu'il s'agit d'une information précieuse pour l'enquête et nous remercions par avance les observateurs de ne pas omettre ce renseignement lors de leur suivi.

Répartition des sites dans la région alsacienne

< Dérangements constatés

Secteur géographique	Nb de sites - 2009	Nb de sites - 2010
Collines ss-vosgiennes	156	158
Ried centre Alsace	87	95
Sundgau	65	68
Plaine cultivée	56	62
Hautes Vosges	49	52
Ried nord	39	47
Vosges moyennes	34	32
Hardt	29	29
Alsace bossue	21	29
Kochersberg	16	43
Vosges du nord	10	9
Jura alsacien	7	7
Strasbourg	2	2
Forêt de plaine	3	10
Outre Forêt	1	1
Total	575	644

Nature des dérangements	Nb de sites concernés en 2009	Nb de sites concernés en 2010
Travaux forestiers	23	27
Obstruction gueules	20	16
Act. cynégétique, piégeage	1	10
Act. agricole	2	7
Forte fréquentation humaine	1	7
Aménagements vélos, quads...	7	3
Causes naturelles	7	3
Constructions, travaux urbains	3	3
Carrière exploitée, décharge...	1	1
Total	64	77



En un an, le nombre de complexes perturbés est passé de **64 à 77**, les principales causes étant une fois encore (cf DNT Septembre 2009) les **travaux forestiers** et le **bouchage volontaire des gueules**.

Cela représente **12,45%** des sites suivis pour l'année **2009** (Bas-Rhin : 34 sites dérangés soit 12,55% des sites suivis de ce département ; Haut-Rhin : 30 sites dérangés = 12,35 %) et **16,31%** pour **2010** (Bas-Rhin : 33 sites dérangés soit 13,81% des sites suivis de ce département ; Haut-Rhin : 43 sites dérangés = 18,45%).

Terrier détruit en raison de travaux forestiers`

-
Christian BRAUN



Gueule bouchée volontairement

-
Adeline DAVIERE

Il est également à noter qu'en 2010 l'**activité cynégétique** et le **piégeage** ont augmenté, bien que ce dernier soit totalement interdit sur l'ensemble du territoire français (voir encadré ci-après). Ces résultats montrent que le blaireau reste victime de nombreux préjugés et qu'il ne faut en aucun cas relâcher nos efforts afin d'arriver un jour à la cohabitation pacifique tant escomptée.



Cage piège au niveau d'une gueule

-
Claude ROQUIN

Le piégeage : pratique interdite mais tout de même... pratiquée !

En France et depuis 1987, le blaireau est classé juridiquement parmi les espèces dites « gibiers » et non parmi la classe « nuisible ». La différence ? Une espèce « gibier » ne peut être prélevée dans la nature que lors d'une **action de chasse réglementée** et **ne peut être régulée par piège**, à l'inverse d'une espèce nuisible. En période de chasse, le blaireau est donc soit déterré (cf DNT sept. 09) soit tiré au fusil (**Rappelons que le déterrage est prohibé dans toute l'Alsace et que, dans le Bas-Rhin, le blaireau a été retiré de la liste des espèces chassables depuis 2004 grâce à la détermination du GEPMA et de ses bénévoles!**). Il peut exister des périodes complémentaires, par arrêtés préfectoraux, pendant lesquelles **les louvetiers et piégeurs agréés** peuvent éliminer le blaireau (suite à des plaintes, dégâts causés par les animaux par exemple...). Hormis ces actions : **LE PIEGEAGE DU BLAIREAU EST INTERDIT DANS TOUT LE PAYS!!!** Ainsi, un collet posé devant une gueule creusée par un blaireau est **illégal**, c'est du braconnage. Pourtant il n'est pas rare d'entendre les piégeurs affirmer « Mais je piège le renard (classé nuisible) et non le blaireau ! Je suis dans mes droits ! » Cependant, la **distinction** entre un terrier occupé par un renard et un autre habité par un blaireau est **flagrante** et des doutes peuvent, dès lors, être émis sur les bien-fondés du piégeur !

S'il vous arrive de rencontrer un piège à proximité d'un terrier de blaireaux, nous vous invitons à prendre des photos, à noter la localisation du site et à retourner les informations au GEPMA dans les plus brefs délais. De plus, nous vous conseillons de désamorcer le piège et non de le détruire !



Blaireau mort à cause d'un collet

-
Roberto D'AGOSTINO



< Dégâts provoqués par le blaireau

2009

Dép.	Nb de sites	Milieux concernés par les dégâts
67	3	Maïs
	2	Vignes
	1	Cultures à gibier
	1	Forêt / sentiers
	1	Prés de fauche
	1	Vergers
68	3	Maïs
	4	Vignes
	1	Prairies
	1	Pâturages
Total	18	

Gueule au milieu d'une culture

- Jean-Pierre HISS

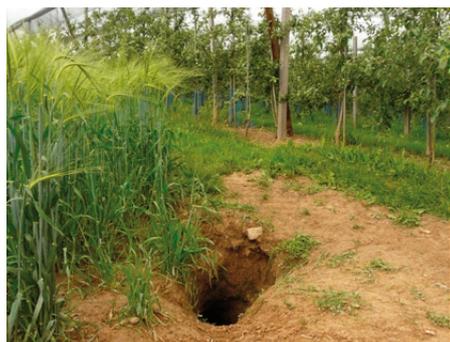


2010

Dép.	Nb de sites	Milieux concernés par les dégâts
67	5	Maïs
	5	Vignes
	2	Prés de fauche
	2	Céréales
	1	Vergers
	1	Cultures à gibier
	1	Forêt / sentiers
68	7	Maïs
	5	Vignes
	1	Vergers
Total	30	

18 sites font l'objet de dégâts de la part des blaireaux en **2009** (soit 3,5% des sites suivis) et **30 sites** en **2010** (6,36% des sites suivis).

La quantification principale de ces dommages est, ces années encore (cf DNT Sept. 09), le **creusement de gueules** en limite ou au sein de parcelles cultivées rendant la passage plus difficile à cause des déblais, ou plus dangereux, les galeries pouvant fragiliser le sol.



Gueule ouverte sur une parcelle cultivée

- Suzel HURSTEL

Note : Le blaireau est souvent accusé de commettre des dégâts. En vérité :

1. Les dommages aux cultures sont peu importants : «Les dégâts que le blaireau peut faire dans les cultures ne sont gênants que très localement et ils portent principalement sur le maïs, le blé, l'avoine et la vigne...» Bulletin mensuel de l'Office National de la Chasse, n° 104

Exemple : « Les expertises effectuées au cours de l'année 1982 en Loir-et-Cher, à la suite de plaintes répétées, ont ainsi abouti à constater des dégâts de quelques dizaines de francs seulement par agriculteur (LUNAIS 1982). Des dommages plus importants sont constatés ici ou là, dans des situations souvent particulières (culture enclavée en forêt, par exemple) ». Extrait p29 de l'Encyclopédie des carnivores de France – le Blaireau - par Claude Henry, Lionel Lafontaine et Alain Mouches éditée en 1988 par la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères).

2. Les méthodes préventives sont efficaces : «La méthode préventive apparaît être la meilleure pour éviter les dégâts... La pose d'un fil électrique à 15 cm du sol a fait la preuve de son efficacité.» Bulletin de l'ONC (ouvrage cité). Une cordelette enduite de répulsif tendue à 15 cm du sol avant la période prévisible des dégâts joue le même rôle.

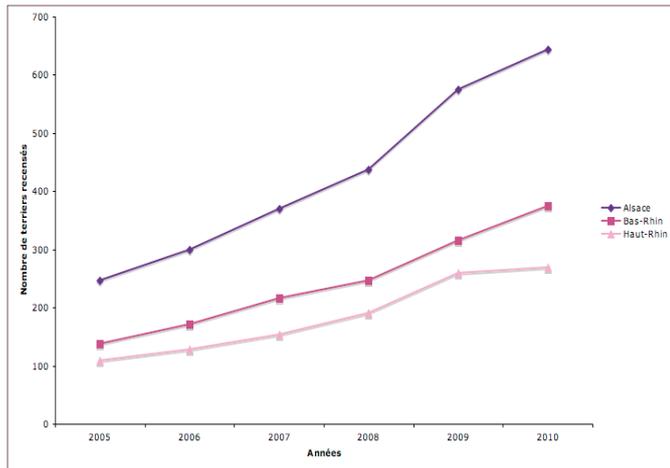
3. Les terriers susceptibles d'entraîner des affaissements de terrain ne sont gênants que s'ils sont creusés au bas de digues. Il suffit d'en faire fuir l'occupant en y introduisant des chiffons imbibés d'un répulsif et de reboucher.

Source : www.oiseau-libre.net



Evolution depuis 2005

Depuis 2005, le nombre de terriers enregistrés dans la base de données a presque triplé : nous sommes passés de 247 sites recensés à 644 (en 2005 : 138 sites relevés dans le Bas-Rhin, 109 dans le Haut-Rhin ; en 2010 : 375 sites dans le Bas-Rhin et 269 dans le Haut-Rhin). Encore une fois, ces chiffres montrent l'efficacité de l'enquête blaireau mais aussi qu'il existe un certain déséquilibre concernant les efforts de prospection et/ou les possibilités de suivi entre les deux départements alsaciens (le Haut-Rhin est sous représenté).



Evolution du nombre de terriers recensés depuis 2005.

Courbe violette : en Alsace

Courbe rose foncé : dans le Bas-Rhin

Courbe rose clair : dans le Haut-Rhin

< Taux d'occupation

La tendance est la même au fil des années et les blaireaux utilisent préférentiellement entre **1 et 9 gueules** au niveau de leur terrier. On peut ainsi soumettre l'hypothèse que, dans la région, employer moins de 10 gueules est une manière optimale pour les animaux d'utiliser leur espace.

< Dérangements

Si on s'attarde sur les dérangements, on voit que depuis 2005 le nombre de sites dérangés est de plus en plus important (2005 : 11 sites ; 2010 : 77 sites). Cela paraît logique puisque le nombre de terriers recensés a triplé, engendrant ainsi un accroissement du nombre de sites perturbés. Cependant, proportionnellement parlant, le **dérangement a pris de l'ampleur** en 5 ans. En effet, en 2005, seulement **4,45% des sites** faisaient l'objet d'un dérangement alors qu'en 2010, **16,31% des sites** ont été perturbés. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que les populations de blaireaux creusent de plus en plus de terriers dans des lieux exposés et insolites, proches de l'activité humaine. Ainsi, les terriers sont moins «camouflés» et sont plus sensibles aux perturbations.

Que ce soit par ignorance ou par volonté, les perturbations sont essentiellement anthropiques confortant ainsi l'idée selon laquelle les mentalités doivent encore évoluer.

< Dégâts provoqués par le blaireau

La qualification des dégâts causés par le blaireau reste la même à savoir **le creusement de gueules en bordure ou dans une parcelle cultivée**. C'est la raison pour laquelle il est important de faire parvenir au GEPMA les données «dégâts». Ces dernières permettent d'entreprendre des actions concrètes aux côtés des agriculteurs afin d'aboutir à un équilibre entre l'homme et l'animal.

< Conclusion

Ces cinq dernières années témoignent du grand intérêt des naturalistes alsaciens pour le blaireau. De nouveaux efforts sont constamment fournis, le but étant d'obtenir des résultats de plus en plus étoffés et précis.

Tout ce travail permet d'avancer pas à pas vers une connaissance approfondie du blaireau dans la région. Ce sont tous ces savoirs accumulés qui permettent ensuite d'agir. L'enquête doit se poursuivre car nous évoluons peu à peu vers une préservation durable du blaireau dans la région, montrant ainsi le chemin à suivre pour d'autres départements français où le blaireau est encore grandement persécuté (ex. Côte d'Or, encadré ci-après).

Indignez-vous !

Sans doute las de l'inactivité printanière, les jeunes chasseurs de Côte d'Or ont organisé le 4 juin 2011 avec l'aval de la Préfète, Anne Boquet, une journée ludique intitulée «découverte du déterrage de blaireaux». L'animal est traqué par les chiens qui l'acculent au fond du terrier. Le chasseur à l'écoute des aboiements détecte l'endroit exact où se situe le blaireau puis à l'aide de pelles, creuse dans la galerie jusqu'à atteindre l'animal qui sera extrait avec des pinces puis tué à l'arme blanche et éviscéré. Le blaireau a déjà, au cours de l'année 2010, payé un trop lourd tribut dû à la tuberculose bovine : 3250 blaireaux tués en Côte d'Or, SEULEMENT 530 autopsiés, SEULEMENT 19 porteurs de la bactérie *Mycobacterium bovis*, soit moins de 4%.

Ceci est un massacre organisé!

Ce n'est plus seulement un problème de santé publique puisque l'on sait que les bovins s'auto-infectent et infectent la faune sauvage. Il faut remettre en question les pratiques agricoles. Agissons donc en amont sur les bovins (dans les élevages : mise en quarantaine des bovins infectés, protection des pâtures et des ensilages avec des clôtures électriques...).

Source : www.clapen21.fr



Les arrêtés illégaux

Malheureusement, il n'y a pas qu'en Côte d'Or où le blaireau fait l'objet d'une chasse acharnée. En effet, de plus en plus d'**arrêtés illégaux allongeant les périodes de chasse** sont signés en France.

C'est le cas en **Haute-Savoie** où les chasseurs ont obtenu du préfet de leur département un **arrêté totalement illégal autorisant la destruction du blaireau du 8 mars à fin juin**. En sachant que la chasse est ouverte de mi-septembre à fin février et qu'une période complémentaire allonge cette chasse de la mi-mai à l'ouverture mi-septembre, les blaireaux ont, en tout et pour tout, **huit jours de répit sur l'année !**

L'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) a attaqué cet arrêté.

Le jour même de l'audience, le préfet a **abrogé son arrêté**, rendant sans objet ce contentieux. L'ASPAS a ensuite été informée que trois autres arrêtés, tout aussi illégaux, avaient été signés ! A la demande de l'ASPAS, le tribunal administratif de Grenoble a **suspendu ces arrêtés le 21 avril dernier.**

Pour plus d'informations, cliquez sur :
www.aspas-nature.org



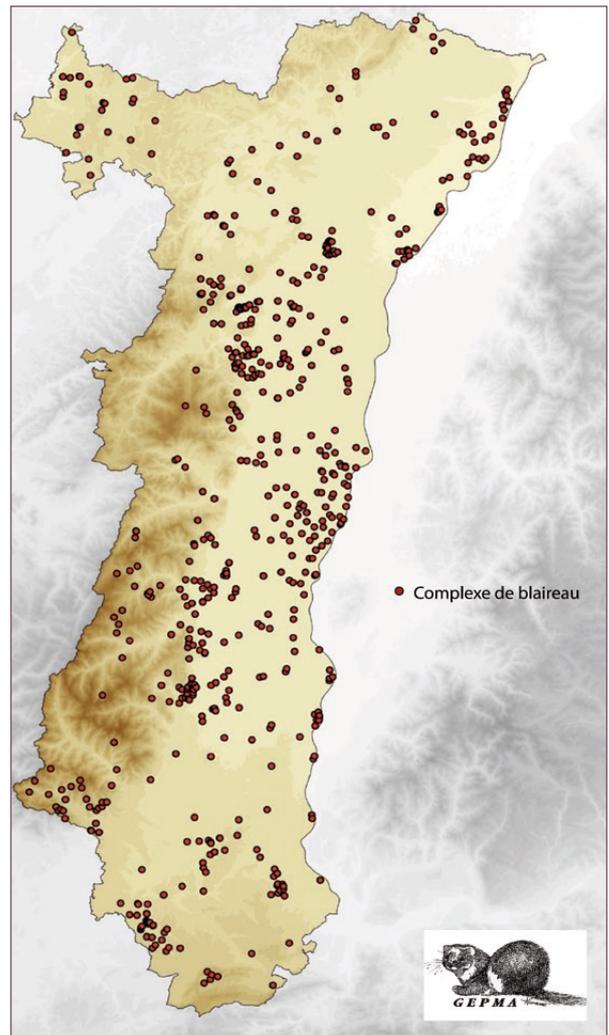
Marc Solari



Empreintes de blaireau

Eric BUCHEL

Complexes recensés en 2010



Plus de peur que de mal



Blaireau piégé - Denise BANGRATZ

Le 2 août dernier, le centre de sauvegarde de la LPO, localisé à Rosenwiller (67), a accueilli un jeune blaireau de sexe mâle pris au piège dans un collet.

Bien heureusement, aucune blessure grave n'a été détectée par le vétérinaire et l'animal a pu être relâché le jour même, à proximité de son lieu de capture.

Le piègeur n'a pas encore été identifié.



1-2. Enquête régionale : appel à bénévoles !

Certains d'entre vous ont fait part de leur souhait d'arrêter, à plus ou moins long terme, le suivi de tout ou d'une partie de leurs sites. En outre, de nombreux terriers sont actuellement « sans observateur attiré » et leur suivi reste problématique.

Nous recherchons donc des volontaires pour reprendre le contrôle de ces complexes.

Les communes concernées sont les suivantes :

< Bas-Rhin

Communes	Nb de sites sur la commune
Dambach la Ville	3
Epfig	1
Fegersheim	1
Fort-Louis	1
Lohr	1
Nordheim	1
Odratzheim	2
Roeschwoog	1
Scharrachbergheim	1
Sessenheim	1
Siltzheim	1
Strasbourg	1
Traenheim	1
Wangen	1
Westhoffen	1
Total	28

< Haut-Rhin

Communes	Nb de sites sur commune
Altenach	3
Aspach	1
Ballersdorf	1
Balschwiller	1
Baltzenheim	1
Bartenheim	1
Bendorf	4
Bergheim	3
Biltzheim	1
Bisel	1
Bitschwiller-les-Thann	1
Blodelsheim	2
Carspach	2
Colmar	1
Dolleren	1

Eguisheim	1
Fessenheim	6
Fislis	1
Friesen	5
Fulleren	2
Geiswasser	1
Goldbach-Altenbach	1
Grussenheim	1
Hartmannwiller	1
Herrlisheim près Colmar	1
Hindlingen	4
Hochstatt	3
Illfurth	2
Ingersheim	1
Kappelen	2
Kaysersberg	1
Kirchberg	2
Koestlach	1
Largitzen	1
Lautenbach	1
Luemswiller	1
Manspach	1
Masevaux	3
Mertzen	5
Merxheim	2
Mortzwiller	4
Munwiller	1
Nambsheim	2
Niederbruck	3
Niederertzen	1
Niederhergheim	2
Niedermorschwihr	1
Oberentzen	1
Oberhergheim	1
Orschwihr	2
Ostheim	1
Petit landau	2
Pfaffenheim	2
Riedisheim	2
Riquewihr	1
rixheim	2
Roggenhouse	2
Rouffach	10
Saint Ulrich	1
Saint-Hyppolyte	1
Sentheim	1
Seppois le haut	1
Sewen	1
Soultzmatt	1
Strueth	6
Ueberstrass	3
Vogelgrun	1
Wegscheid	2
Westhalten	7



Widensolen	1
Willer-sur-thur	1
Wittersdorf	1
Wolschwiller	1
Total	143

Comme vous pouvez le constater, il manque un certain nombre d'observateurs, tout particulièrement dans le département du Haut-Rhin.

Si vous êtes intéressé pour réaliser le suivi d'un ou de plusieurs sites et/ou si vous connaissez une personne désireuse de donner un petit coup de main, merci de contacter le GEPMA (voir coordonnées ci-dessous).

MERCI !



Rappel

N'oubliez pas qu'il est important :

< de renvoyer vos fiches !

Nous vous encourageons à persister dans la régularité du suivi de chaque site. Afin de nous permettre de réaliser un bilan régulier, **nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous renvoyer vos fiches au fur et à mesure de vos observations :**

- soit par courrier postal à l'attention de :
Suzel HURSTEL - GEPMA
8 rue Adèle Riton / 67000 STRASBOURG
- soit par Internet :
alsace.mediation@lpo.fr

< de signaler tout incident survenu lors de vos prospections : site non trouvé (causes : mauvaises coordonnées, trop de végétation...), destruction ou menace de destruction du terrier, nuisance envers l'animal...

< de signaler tout problème engendré par le blaireau afin que l'on puisse trouver des solutions concrètes pour que Homme et Blaireau cohabitent au mieux.

Remerciements

Un énorme merci aux **bénévoles** qui prennent de leur temps pour aller sur le terrain contrôler les terriers. Sans eux, l'enquête ne pourrait exister.

Merci tout particulièrement aux **Brigades Vertes** qui ont participé à la récolte d'échantillons d'oreilles pour l'étude phylogéographique lancée par Alain Frantz (voir encadré page 11) dans le Haut-Rhin.

Enfin, merci aux stagiaires venus entre 2009 et 2011 à savoir :

- **Sandrine FARNY** (2009), pour son important travail de prospection aux alentours de Masevaux.
- **Matthieu ADAM** (2010), qui a suivi une partie des sites «sans observateur attiré».
- **David HORN** (2010), qui a également effectué une partie du suivi des sites «sans observateur attiré».
- **Julie ROUX**, pour avoir réalisé une partie du suivi des sites «sans observateur attiré» en 2010 et pour son important travail de coordination en 2011.

Procès !

Le GEPMA se félicite de la condamnation, avec circonstances aggravantes, de deux **braconniers** suite à l'abattage, **de nuit et hors période de chasse**, de deux blaireaux en 2009. L'association s'était portée « partie civile ». Elle a pu obtenir des **dommages et intérêts** qui seront utilisés pour mieux faire connaître et protéger ce sympathique mustélidé.

Le 28 juillet 2009, à Bouxwiller (68), les deux hommes ont été pris sur le fait après avoir fait feu quasi simultanément sur deux blaireaux. Selon leur déclaration, ils étaient sur les traces d'un sanglier blessé précédemment. L'un aurait confondu le blaireau avec un renard. Le second aurait tiré sur une « boule noire » en croyant abattre le sanglier. Dans le Haut-Rhin, le blaireau est chassable uniquement à partir de fin août (du 23/08/09 au 01/02/10) et l'action s'est déroulée de nuit (après 22h) en bordure d'un champ de maïs.

Le 18 juillet 2011, le Tribunal correctionnel de Mulhouse a sanctionné ces deux braconniers qui ont été condamnés à une peine d'amende, à la confiscation des armes et à une suspension du permis de chasse.





3. Estimation de la population de blaireaux en Alsace

Neuf années se sont écoulées depuis la création du Réseau Blaireau, neuf années durant lesquelles la connaissance du blaireau européen dans la région alsacienne n'a cessé de progresser. Mais combien d'animaux peuplent l'Alsace ? Voilà une question qui va peut-être trouver une réponse grâce à une méthode d'estimation de population envisagée par Christian Braun.

Méthodologie générale

L'Alsace est divisée en 15 entités géographiques (cf carte page 2).

L'idée est de sélectionner une surface échantillon conséquente par entité géographique et d'inventorier de manière exhaustive les terriers principaux (TP) présents dans cette zone. A partir de cet inventaire, il est ensuite possible d'estimer les densités de TP sur l'ensemble de l'unité géographique échantillonnée puis d'élargir à une estimation régionale du nombre de TP. Ce nombre établi, il est alors envisageable d'apprécier la population alsacienne du blaireau d'Europe (en se basant sur le fait qu'il y a, en moyenne, 3,5 individus* par TP).

*chiffre moyen retenu d'après les études déjà réalisées sur le sujet.

Etude réalisée

Six entités géographiques ont été échantillonnées entre 2006 et 2010 : le Kochersberg, les Collines sous-vosgiennes, la Plaine cultivée, le Ried Centre Alsace, les Vosges du Sud et le Sundgau.



Ried, Hautes-Vosges,
Plaine cultivée

Christian BRAUN,
Marc SOLARI
Cathy ZELL

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus, grâce au travail d'inventaire, au sein de chaque unité géographique.

Ent. géo.	Surface tot.ale	Surface prospectée	% ent. prospecté	Nb TP/ échantillon	Nb TP dans ent.	Densité (TP/ km2)
Koch.	372 km2	100 km2	26,88	9	33	0,09
Collines	1 4 1 9 km2	29 km2	2,00	17	823	0,58
Plaine	872 km2	53 km2	6,00	6	96	0,11
Ried Cent. Al.	551 km2	150 km2	27,22	30	110	0,20
Vosges Sud	835 km2	44 km2	5,26	12	225	0,27
Sundgau	879 km2	36 km2	4,00	13	316	0,36

Ainsi, 412 km2 ont été prospectés, ce qui représente 5% de la surface de l'Alsace. 88 TP ont été comptabilisés.

La surface totale des six unités géographiques représente 4928km2 soit 59% de l'Alsace et, grâce aux résultats obtenus précédemment, on peut estimer à 1603 le nombre de TP au sein de ces 59%, soit 0,32 TP par km2.

La surface totale de l'Alsace étant de 8331 km2, on évalue alors à 2666 le nombre de TP sur l'ensemble de la région.

Ainsi, en admettant qu'il y a une moyenne de 3,5 individus par TP, on peut alors considérer qu'il y a 9331 blaireaux en Alsace

Fourchette retenue : 10000 à 12000 animaux.

Cette première approche nous permet enfin d'appréhender le nombre de blaireaux dans la région, mais il est évident que plus il y aura d'entités géographiques échantillonnées, plus l'estimation sera proche de la réalité. Du chemin reste encore à faire si l'on veut un jour percer tous les secrets de notre ami le blaireau !





4. Faune Alsace

1-1. Présentation

Fin 2010 l'association Odonat et ses associations fédérées (LPO Alsace, GEPMA, Bufo, IMAGO) se sont dotées d'un nouveau masque de saisie de données naturalistes en ligne intitulé **VisioNature Alsace**.

Ce portail internet permet de **saisir les données** relatives à de nombreux groupes faunistiques : Oiseaux, Mammifères (grands mammifères, micro-mammifères, chiroptères), Amphibiens, Reptiles, Insectes (Odonates, Lépidoptères et Apodés). **Pratique d'utilisation et convivial**, il permet à tout un chacun, sous réserve de posséder une connexion internet, de transmettre ses observations quelles qu'elles soient : passereaux venant se nourrir à la mangeoire, chant crépusculaire de grenouilles rousses, traces de mammifères dans la neige... Chaque donnée compte ! Pour participer, il vous suffit de vous inscrire sur le site de www.faune-alsace.org. Une fois connecté, vous pourrez pointer de façon très précise chaque observation sur une carte interactive utilisant l'interface GoogleMaps, puis renseigner les détails de votre observation (espèce, date, nombre d'individus, sexe, âge, reproduction...). Il est même possible d'y associer ses propres photos prises sur le vif. Un petit plus pour les curieux : les données saisies durant les 15 derniers jours apparaissent toutes sur la page d'accueil, exception faite pour les espèces sensibles. Les naturalistes les plus chevronnés gagneront un **temps précieux** en constituant rapidement leur base de données personnelle, et les novices désireux d'apprendre pourront **suivre l'actualité naturaliste** en temps réel pour se familiariser avec la démarche. Alors qu'auparavant la participation à des enquêtes scientifiques à grande échelle semblait parfois trop complexe ou paraissait tout simplement inabordable, une simple saisie peut par exemple faire de vous un contributeur de l'Atlas National des Oiseaux en hiver ou de l'Atlas des Mammifères d'Alsace. Actuellement, ce sont plus de **100000 données** qui ont été saisies par plus de **400 observateurs bénévoles**, et ce n'est qu'un début...

Si vous êtes curieux, motivé, nous vous invitons à vous rendre sur le site, à consulter les tutoriaux mis en place, et si vous avez des questions Odonat et les associations spécialisées sont là pour vous répondre. Rendez-vous très prochainement sur cette toile naturaliste qui s'annonce incontournable pour tous les passionnés de faune sauvage en Alsace !

1-2. Faune Alsace et blaireau : importance des données de mortalité

Maintenant que Faune Alsace n'a plus de secret pour vous, à vous de jouer!

Pour l'enquête blaireau, les **données de mortalité**, qu'elles soient routières ou autres, sont très **précieuses**. Ainsi, s'il vous arrive de croiser un blaireau qui n'a pas eu de «chance», nous vous remercions par avance de prendre quelques minutes pour nous le signaler. Pour cela, deux possibilités s'offrent à vous : vous pouvez remplir une **fiche mortalité** (cf page 11, téléchargeable sur le site internet du GEPMA : <http://gepma.free.fr> ou disponible sur demande en version papier / NB : cette fiche sera bientôt sous forme de formulaire à remplir en ligne) et la retourner au siège du GEPMA. Ou bien, vous l'aurez compris, vous connecter sur Faune Alsace et enregistrer l'information où un masque de saisie «mortalité» sera bientôt activé.

Ces données sont importantes dans la mesure où elles peuvent contribuer à agir en faveur du blaireau. En effet, les informations de mortalité routière, par exemple, peuvent permettre la mise en évidence d'une zone à risque élevé pour notre ami et d'ainsi prendre des mesures particulières dans ce secteur (passages aménagés, grillages...).

Un peu de patience encore en ce qui concerne la saisie des données de l'enquête régionale. Nous sommes en train de travailler à la mise en place de la saisie en ligne des fiches annuelles. Nous vous tiendrons bien évidemment informés mais, pour l'instant, nous vous serons reconnaissants de continuer à remplir les fiches que vous avez reçues en début d'année.

Blaireau victime de la route - Photo entrée dans Faune Alsace par Alexandre LEHMANN



Contact :

ODONAT
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Mail : odonat@odonat-alsacce.org
Tél.: 03 88 22 26 68



Fiche mortalité



Groupe d'Etude et de Protection
des Mammifères d'Alsace

ENQUÊTE BLAIREAU
(fiche téléchargeable : <http://gepma.free.fr>)

MORTALITE (ROUTIERE et AUTRE)

Date de l'Observation : / /

LOCALISATION

Département : Commune :

Précisions (n° de route, lieu-dit, localisation GPS et système de coordonnées...) :

.....
.....

REMARQUES

Nombre d'individus : Adulte Juvénile

.....
.....

COORDONNÉES DE L'OBSERVATEUR

Nom, Prénom :

Adresse postale complète :

.....

Courriel : Téléphone :

Merci de retourner votre fiche à :

Suzel HURSTEL, coordinatrice de l'Enquête Blaireau au GEPMA
8 rue Adèle Riton - 67000 STRASBOURG / alsace.mediation@lpo.fr



A propos de mortalité :

Vous souvenez-vous de l'étude **phylogéographique lancée par Alain Frantz**, chercheur à l'université de Sheffield (UK) en automne 2009?

Petit rappel : L'objectif de cette collaboration était de permettre de réaliser, à l'échelle européenne, une étude phylogéographique, c'est-à-dire une analyse de la structuration génétique de l'espèce.

Une première étude a été réalisée en 2006 par cette université donnant lieu à une publication parue sous le nom de «Mitochondrial DNA reveals a strong phylogeographic structure in the badger across Eurasia». Pour affiner son étude, Monsieur Frantz a souhaité obtenir de nouveaux échantillons sur un territoire plus vaste. En France, il a contacté la Bretagne (qui a fourni 22 échantillons) et l'Alsace. D'autres pays ont également été contactés.

Suite à cette demande, le GEPMA a donné son accord pour fournir le maximum d'échantillons d'Alsace et fait appel pour cela à l'ensemble des naturalistes alsaciens, du réseau de «l'enquête régionale sur la répartition des terriers en Alsace», aux Brigades vertes, en passant par les agents de l'ONCFS et de l'ONF.

Les **25 échantillons** récoltés en Alsace ont été envoyés au Dr Frantz et les analyses sont en cours. **Encore un peu de patience et nous vous tiendrons informés dès les premiers résultats !**

Le blaireau en image



Une série de timbres baptisée «Nature de France» a été lancée en 1988.

Parmi celle-ci on pouvait trouver un timbre de 5,00F représentant un blaireau, gravure extraite de l'Histoire Naturelle de Buffon. Ce timbre a été retiré de la vente en 1989.

Dernières Nouvelles du Terrier

Lettre de liaison éditée par le GEPMA

Coordination et rédaction réalisées par :
Christian BRAUN
Suzel HURSTEL & Julie ROUX



Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace
8 rue Adèle Riton - 67000 STRASBOURG
03 88 22 07 35 / alsace.mediation@lpo.fr

